

Brexit: la France "commence à envisager" des arrêts de bateaux de pêche

La France "commence à envisager des solutions sociales d'arrêt de bateaux", au moins temporaires, si la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne devait s'effectuer sans accord après le 29 mars, a indiqué mercredi le ministre de l'Agriculture et de la pêche, Didier Guillaume.

"Il se peut que le +no deal+ empêche tous les pêcheurs européens d'aller pêcher dans les eaux territoriales britanniques. Ce serait un drame parce que beaucoup de nos pêcheries pêchent dans ces eaux, et il n'y pas du tout d'autre possibilité de report ailleurs. Donc, nous avons commencé à envisager des solutions sociales d'arrêt de bateaux" a déclaré le ministre à l'antenne de Sud Radio.

Car "des bateaux (français, ou d'autres nationalités européennes, NDR) qui vont pêcher dans les eaux territoriales britanniques plus de 50 ou 60 % de leur pêche, n'auront plus le droit de le faire" a-t-il précisé.

M. Guillaume a néanmoins précisé qu'il "faisait confiance" aux pêcheurs pour trouver un accord à terme.

Quoi qu'il arrive, la Grande-Bretagne "restera une île à 22 kilomètres de Boulogne-sur-Mer, elle ne va pas partir, donc il faudra bien qu'il y ait des accords économiques avec les Britanniques, y compris pour la pêche" a-t-il souligné, en rappelant la position d'Emmanuel Macron selon qui il n'est "pas question que la pêche soit la variable d'ajustement du Brexit". Interrogé sur les contrôles sanitaires aux frontières, M. Guillaume a indiqué que la France allait arriver à "70-80 contrôleurs sanitaires de plus" pour les ports.

"Nous sommes en train de recruter des vétérinaires qui sont formés depuis plusieurs semaines" a développé le ministre.

Le 3 décembre, M. Guillaume avait révélé que seulement 40 postes équivalent temps plein de vétérinaires avaient été inscrits au budget 2019, jugeant alors ces chiffres insuffisants pour mener les contrôles aux frontières lors de la sortie du Royaume-Uni de l'UE.

La France compte neuf ports considérés comme points d'entrées principaux pour le transport de marchandises et de passagers vers la





Grande-Bretagne: Dunkerque, Le Havre, Calais, Dieppe, Caen-Ouistreham, Cherbourg, Brest, Saint-Malo et Roscoff.

Lien article : https://www.lepoint.fr/societe/brexit-la-france-commence-a-envisager-des-arrets-de-bateaux-de-peche-13-03-2019-2300413_23.php

